

**FICHE
CONTENU
INFORMATIF &
EXPLICATIF**

TROUVER UN EMPLOI



Les informations de cette « Fiche » sont reprises des CAHIERS «L'emploi » de la collection « Vivre en Belgique » du CIRE et de la Brochure « Vivre en Belgique » réalisée par l'Agence Alter

LE BOUCHE À OREILLES

Informez vos connaissances et contacts que l'on recherche un emploi est un moyen qui reste très utile. Mais encore faut-il disposer d'un réseau social. Cependant, le « bouche à oreilles » ne suffit pas surtout si l'on reçoit des allocations de chômage ou une aide financière du CPAS. En effet, l'ONEM (pour les chômeurs) et le CPAS exigent, en contrepartie de l'aide financière apportée, que la personne soutenue entame une recherche d'emploi. C'est pourquoi, il importe que cette dernière garde toutes les preuves de ses démarches de recherche d'emploi.

Cette fiche s'adresse aux personnes étrangères qui sont dans les conditions pour exercer une activité professionnelle, ont plus de 18 ans et ne sont plus soumis à l'obligation scolaire et avoir plus de 18 ans

S'INSCRIRE AU FOREM

Le FOREM est l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi. La mission du FOREM est d'aider tous ceux qui cherchent un emploi. Pour accéder à ses services, il faut s'y inscrire. Les démarches sont simples à effectuer et l'inscription est gratuite. Le FOREM diffuse les offres d'emploi, apporte un accompagnement sur les techniques de recherche d'emploi, assure des formations et délivre des informations sur les métiers, les professions, les compétences, les différents secteurs professionnels, les aide à l'emploi et à la formation, etc.

ARTICLE 60 VIA LE CPAS

Une personne qui reçoit une aide sociale du CPAS peut usufuitier, à certaines conditions, de l'article 60^{S7} : « Lorsqu'une personne doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations sociales ou afin de favoriser l'expérience professionnelle de l'intéressé, le CPAS prend toutes dispositions de nature à lui procurer un emploi à temps plein ou à temps partiel. Le cas échéant, il fournit cette forme d'aide sociale en agissant lui-même comme employeur pour la période visée »

ENTREPRISE DE TRAVAIL INTÉRIMAIRE

Le travail intérimaire est un travail temporaire effectué par un travailleur pour le compte d'un employeur. L'entreprise de travail intérimaire est l'intermédiaire entre le chercheur d'emploi et l'entreprise. Certaines entreprises intérimaires sont davantage orientées vers un secteur professionnel (par exemple, les soins de santé). Souvent, on s'inscrit dans plusieurs sociétés intérimaires en même temps. Dans certains cas, le travail intérimaire peut s'avérer une porte d'entrée intéressante sur le

marché du travail : après avoir travaillé comme intérimaire chez un employeur, le travailleur se voit par la suite proposer un emploi chez cet employeur. Certains employeurs utilisent, en effet, l'intérim pour tester les nouveaux travailleurs, au lieu de les engager directement au sein de leur propre personnel.

LA PRESSE ET INTERNET

La presse nationale ou locale propose aussi des offres d'emploi. Différents sites d'offres d'emploi sont accessibles, par exemple : www.monster.be, www.reference.be ou www.leforem.be ou www.europa.eu.int/eures

CANDIDATURE SPONTANÉE

Toute personne peut contacter des organisations et entreprises pour proposer sa candidature. Généralement, elle envoie une lettre de motivation et un curriculum vitae qui signale (entre autre) les formations suivies, les expériences professionnelles, les connaissances linguistiques et informatiques, etc.